

# Passage à la DSN

dernière ligne droite  
avant la généralisation

Quels sont **les points clés à connaître**  
pour faciliter votre passage à la DSN ?

1

## La DSN est la dernière étape du traitement de la paie

- ▶ La DSN est générée par votre logiciel de paie, celui-ci doit donc être compatible.
- ▶ Il importe de garantir l'exactitude de vos données de paie afin de respecter la réglementation, de sécuriser l'ouverture des droits sociaux de vos salariés et de générer une DSN sans fausses notes.

2

## La DSN est réalisée par établissement d'affectation

- ▶ À chaque SIRET correspond une DSN
- ▶ Vous pouvez :
  - Émettre vos DSN via votre propre logiciel de paie ou vous adresser à un tiers-déclarant.
  - Déposer votre DSN sur le guichet professionnel Izilio ou sur net-entreprises.

3

## La DSN doit être émise au plus tard :

- ▶ Le 5 du mois M+1 midi, si votre entreprise est mensualisée Urssaf.
- ▶ Le 15 du mois M+1 midi, pour les autres.

En cas d'oubli ou d'erreur, vous avez jusqu'à la date d'échéance, pour émettre une DSN « annule et remplace » et effectuer des corrections. Au-delà, la correction doit être faite dans la DSN du mois suivant, en rattachant la correction à la période concernée. Une DSN « normale » peut être émise **jusqu'à 1 mois à l'avance et 3 mois en retard**, mais dans ce cas, attention aux pénalités.

4

## Les signalements d'événements concernent :

- ▶ L'arrêt de travail (ADT)
- ▶ La reprise du travail (en cas de reprise anticipée)
- ▶ La fin de contrat de travail (FCT)

Il faut à minima 3 mois d'historique de données mensuelles pour un ADT et 12 mois pour une FCT pour pouvoir calculer les droits ou prestations d'un salarié. En cas de subrogation, le déclarant peut émettre l'ensemble des signalements ADT du mois en même temps que la DSN mensuelle, plutôt qu'au fil de l'eau.

5

## Les messages retours et le tableau de bord

- Une fois déposée, la DSN est soumise à différents contrôles. Il y a alors trois possibilités :
- ▶ **Elle est rejetée** : vous devez corriger et émettre une nouvelle DSN au plus tôt.
  - ▶ **Elle est validée mais** les contrôles nécessitent de rectifier des écarts dans la déclaration du mois suivant.
  - ▶ **Elle est validée.**

Il est indispensable de consulter votre tableau de bord afin de prendre en compte l'ensemble des retours et procéder aux actions correctives si besoin.

## Calendrier

### AOÛT 2016

2<sup>e</sup> obligation intermédiaire  
phase 2

### SEPTEMBRE 2016

Démarrage phase 3  
(volontariat)

### JANVIER 2017

Fin de la phase 2  
Généralisation de la phase 3  
et dernière DADS-U  
pour les salaires 2016

# Le paramétrage DSN Audiens Prévoyance

Le paramétrage de votre **logiciel de paie** pour Audiens Prévoyance est indispensable pour la bonne intégration de votre DSN prévoyance afin de sécuriser l'ouverture des droits à prestation prévoyance et/ou santé de vos salariés.

Il est disponible soit :

- ▶ Sur le tableau de bord DSN de **votre compte net-entreprises** :
  - Services complémentaires
  - Organismes complémentaires
  - Accédez aux fiches de paramétrage
- ▶ sur le guichet professionnel **Izilio**

Pour le paiement des cotisations à Audiens, privilégiez le prélèvement SEPA.

- 
- ▶ Code Mode de paiement **05 Prélèvement SEPA**
- 

Effectuez un paiement par organisme (Retraite / Prévoyance / Congés Spectacles) en utilisant les identifiants organismes de protection sociale suivants :

- 
- ▶ Pour la retraite Audiens **44832375800038**
  - ▶ Pour les Congés spectacles **77567608300030**
  - ▶ Pour Audiens Prévoyance **P0983**
- 

Des grilles de remplissage intermittents, journalistes pigistes, Caisse des Congés Spectacles sont mis à votre disposition sur le site **dsn-info.fr**

« Les services aux professions » sont hors DSN et restent gérés via l'Espace Gestion pour compte de tiers sur **audiens.org**

**Guichet professionnel Izilio** : si votre éditeur de paie est partenaire d'Izilio (CHÈQUE-INTERMITTENTS, COOLPAIE, DV-LOG, GHS et XOTIS) ou si vous n'avez pas de logiciel de paie vous pouvez effectuer votre DSN sur **izilio.com** à l'aide du mode formulaire.

**Important : le code Identifiant des Conventions Collectives (IDCC) est une donnée importante pour la bonne application de vos conditions de cotisations et de prestations.**

Toutes les entreprises sont désormais tenues d'utiliser le nouvel IDCC pour tous les types de DSN admis. Ce code, géré par le Ministère chargé du travail, peut être obtenu sur le site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr).

Le code 9999 « Sans convention applicable » ne doit être utilisé **qu'exceptionnellement et uniquement** pour le cas où le salarié n'est couvert par **aucune convention ou aucun statut**.

## Déclarations substituées par la DSN mensuelle pour Audiens à compter de janvier 2017

- ▶ Radiation prévoyance et santé.
- ▶ Ducs Audiens Retraite.
- ▶ Ducs Audiens Congés Spectacles et certificats d'emploi Congés Spectacles.
- ▶ Ducs Prévoyance et Santé Audiens Prévoyance.
- ▶ DADS-U dès que 12 DSN mensuelle phase 3 sont reçues pour une année complète.

L'affiliation reste nécessaire pour tout contrat Prévoyance et Santé.

Pour bien démarrer, contactez-nous :

**0 173 173 932** + choix DSN

**www.audiens.org**

via le formulaire de contact,  
rubrique « Nous contacter »



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
Culture • Communication • Médias

SUIVEZ-NOUS

